

# COMMUNE de VIENNE EN VAL

2024

Le 12 janvier à 20 h 30

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal



Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Mme Jessica GAILLARD a donné pouvoir à Mme Karine CHATELIN

M, Pascal LOMBARD a donné pouvoir à M. Vincent GAILLOT

Mme Pascale BAUP

Secrétaire de séance : Isabelle BENARD

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Page 2

- DÉLIBÉRATIONS

Page 3

- INFORMATIONS

Page 9

-----

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 [mairie@vienne-en-val.fr](mailto:mairie@vienne-en-val.fr)

## RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil Municipal :

- adopte trois demandes de subvention au titre de la DETR et une au titre du Fonds vert
- modifie et approuve le linéaire des tronçons concernés par l'enfouissement de la fibre à 5 747 mètres et le montant de la participation de la commune de Vienne-en-Val

### FINANCES

Le Conseil municipal décide d'adopter deux décisions modificatives au budget principal 2023 et au budget eau et assainissement 2023

### CULTURE

Le Conseil municipal approuve les tarifs de la saison culturelle 2024

### ENFANCE - JEUNESSE

Le Conseil municipal adopte le projet pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes des Loges

Prochain conseil municipal : 16 février 2024 (à confirmer)

## Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2023

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### Décisions du Maire

Décision n° 2024/001 portant demande de subvention - Département - Appel à projet d'intérêt communal 2024 (volet3) : Réfection du Chemin du Paradis.

Décision n° 2024/002 portant demande de subvention - Département - Appel à projet d'intérêt communal 2024 (volet3) : Bardage de la salle des fêtes.

Décision n° 2024/003 portant demande de subvention - Département - Appel à projet d'intérêt communal 2024 (volet3) : Sécurisation de la RD 14 à l'entrée Est de Vienne-en-Val.

# DELIBERATIONS

## ADMINISTRATION GENERALE

Trois dossiers au titre de la DETR-DSIL sont déposés par la commune pour 2024.

### Demande de subventions au titre de la DETR-DSIL : réfection du chemin du Paradis

La commune de Vienne-en-Val souhaite procéder à la réfection du Chemin du Paradis qui est une route goudronnée présentant un risque d'effondrement sur 180 mètres.

Il est nécessaire et urgent de procéder à la réfection de cette rue en consolidant une rive avec une mise en place d'un soutènement sur une hauteur de 20 à 60 cm et d'une couche de forme drainante, d'un drain et d'épaulement arrière.

Cette route sera ensuite recouverte d'un enrobé.

Ce projet verra le jour à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 pour un coût estimé de 61 650,00 euros HT. La subvention sollicitée est égale à environ 50% de ce montant, soit 30 825,00 euros.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le projet de réfection du Chemin du Paradis pour un montant de 61 650,00 euros H.T, soit 73 980 euros TTC, sollicite une subvention de 30 825,00 euros au titre de la DETR-DSIL, soit environ 50% du montant du projet, charge Monsieur le Maire de toutes les formalités et adopte le plan de financement ci-dessous.

Plan de financement :

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	TTC
Travaux	61 650,00	73 980,00	DETR-DSIL	30 825,00	36 990,00
Maitrise d'œuvre			Région		
			Département	18 495,00	22 194,00
			Autres (CAF)		
			AUTOFINANCEMENT	12 330,00	14 796,00
Total	61 650,00	73 980,00	Total	61 650,00	73 980,00

### Demande de subventions au titre de la DETR-DSIL : sanitaires publics

La commune de Vienne-en-Val souhaite créer des sanitaires publics pour répondre aux besoins de la population. Cela signifie que de nombreuses personnes ne peuvent pas quitter leur domicile en toute confiance si elles ne savent pas où trouver des sanitaires disponibles. Cela concerne les personnes âgées, les parents d'enfants en bas âge, les salariés dont le travail implique d'être régulièrement sur la route (routiers, commerciaux...) ou encore les personnes présentant certains handicaps.

L'installation de sanitaires publics permet aussi de rendre un service supplémentaire à la population viennoise qui s'accroît grâce à la construction de nouveaux logements.

De plus, avec le développement du tourisme (notamment la boucle à vélo), il est indispensable pour la commune de Vienne-en-Val de s'équiper de toilettes publiques.

L'office de tourisme intercommunal de Châteauneuf-sur-Loire a fait la remarque qu'avec la création de l'événement touristique la boucle à vélo, il est nécessaire pour la commune de disposer de sanitaires publics.

Ce projet verra le jour à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 pour un coût estimé de 32 222,95 euros HT. La subvention sollicitée est égale à environ 50% de ce montant, soit 16 111,47 euros.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le projet de la création de sanitaires publics pour un montant de 32 222,95 euros H.T, soit 38 667,54 euros TTC, sollicite une subvention de 16 111,47 euros au titre de la DETR-DSIL, soit environ 50% du montant du projet, charge Monsieur le Maire de toutes les formalités et adopte le plan de financement ci-dessous.

Plan de financement :

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	TTC
Travaux	32 222,95	38 667,54	DETR-DSIL	16 111,47	19 333,76
Maitrise d'œuvre			Région		
			Département		
			Autres (CAF)		
			AUTOFINANCEMENT	16 111,48	19 333,78
Total	32 222,95	38 667,54	Total	32 222,95	38 667,54

### Demande de subventions au titre de la DETR-DSIL : surveillance de l'église

La commune de Vienne-en-Val souhaite mettre sous surveillance l'église suite à des désordres apparus à l'intérieur de l'église (Fissures au droit des arcs des grandes arcades et fissures au droit baies des bas-côtés).

Il est donc nécessaire de mettre en place des jauges de déformation au droit des arcades prenant appui sur la pile sud-ouest de la croisée afin de pouvoir détecter toute évolution potentielle à venir de ces désordres et s'assurer de la stabilité de la pile. Ce projet commencera à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 pour un coût estimé de 22 364,20 euros HT. La subvention sollicitée est égale à environ 50% de ce montant, soit 11 182,10 euros.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le projet de la mise sous surveillance de l'église pour un montant de 22 364,20 euros H.T, soit 26 837,04 euros TTC, sollicite une subvention de 11 182,10 euros au titre de la DETR-DSIL, soit environ 50% du montant du projet, charge Monsieur le Maire de toutes les formalités. et adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	TTC
Travaux	22 364,20	26 837,04	DETR-DSIL	11 182,10	13 418,52
Maitrise d'œuvre			Région		
			Département		
			Autres (CAF)		
			AUTOFINANCEMENT	11 182,10	13 418,52
Total	22 364,20	26 837,04	Total	22 364,20	26 837,04

### Demande de subvention au titre du Fonds vert

La commune de Vienne-en-Val souhaite rénover les éclairages existants de la salle des fêtes par des éclairages en LED moins énergivores.

Cette rénovation des éclairages existants de la salle des fêtes permettra d'obtenir une meilleure efficacité lumineuse et de maîtriser la consommation électrique liée à ces éclairages en baissant significativement la consommation d'énergie et, donc, de réduire son coût.

En outre, cette rénovation des éclairages existants contribuera à piloter la variation d'intensité lumineuse et favorisera la réduction de fonctionnement des luminaires.

Ce projet verra commencera à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 pour un coût estimé de 12 653,40 euros HT. La subvention sollicitée est égale à environ 80% de ce montant, soit 10 122,72 euros.

Un dossier au titre du Fonds vert est déposé par la commune pour 2024.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au Fonds vert.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le projet de rénovation des éclairages existants de la salle des fêtes par des éclairages en LED pour un montant de 12 653,40 euros H.T, soit 15 184,08 euros TTC, sollicite une subvention de 10 122,72 euros au titre du Fonds vert, soit environ 80% du montant du projet, adopte le plan de financement ci-dessous et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Plan de financement :

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	TTC
Travaux	12 653,40	15 184,08	DETR-DSIL	10 122,72	12 147,27
Maitrise d'œuvre			Région		
			Département		
			Autres (CAF)		
			AUTOFINANCEMENT	2 530,68	3 036,81
Total	12 653,40	15 184,08	Total	12 653,40	15 184,08

### Enfouissement du réseau fibre

Par délibération n° 2023/042 en date du 7 juillet 2023 relative à l'enfouissement du réseau fibre, le Conseil municipal a retenu que le linéaire de segments est 5 744 mètres pour un coût des travaux pour un montant de 32 741 € à verser en 5 années au Conseil départemental, soit 6 548,20 € par an.

La convention portant sur le cofinancement du surcoût lié à l'enfouissement des câbles optiques en date du 16 octobre 2023 prévoit 5 747 mètres de linéaire des tronçons concernés pour un montant total de participation de la commune de Vienne-en-Val de 32 760 €, soit 6 552 € par an sur 5 ans.

Le Conseil Municipal modifie et approuve, à l'unanimité, le linéaire des tronçons concernés à 5 747 mètres et le montant de la participation de la commune de Vienne-en-Val à 32 760 €, approuve le versement de participation de la commune de Vienne-en-Val en 5 ans, soit 6 552 € par an, inscrit cette dépense au budget et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## FINANCES

### Décisions modificatives n° 4 - Budget principal 2023

Afin de prendre en compte une absence de crédits au compte 678 du chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour un montant de 9 736 € correspondant à la reprise de l'acompte « filet de sécurité 2022 »,

Il est proposé au conseil municipal :

- de procéder aux opérations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>		
678 - Autres charges exceptionnelles	9 736,00	
<b>Total Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>30 436,00</b>	
<b>Chapitre 11 - Charges à caractère général</b>		
6188 - Autres frais	-9 736,00	
<b>Total 11 - Charges à caractère général</b>	<b>1 175 826,67</b>	
<b>Total budget 2023</b>	<b>2 396 664,11</b>	<b>2 396 664,11</b>

Le Conseil municipal adopte, par 1 voix Contre, 8 Abstentions et 9 voix Pour, la décision modificative n°4 au budget principal 2023 présent

### Décisions modificatives n° 2 - Budget Eau et Assainissement 2023

Afin de prendre en compte une insuffisance de crédits au compte 1641 du chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) pour un montant de 0,01 €,

Il est proposé au conseil municipal :

- de procéder aux opérations suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>		
1641 - Emprunts en euros	0,01	
<b>Total Chapitre 16 - Emprunt et dettes assimilées</b>	<b>28 204,59</b>	
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>		
203 - Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion	-0,01	
<b>Total 20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 055,59</b>	
<b>Total budget 2023</b>	<b>364 633,84</b>	<b>364 633,84</b>

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2 au budget eau et assainissement 2023 présent

## CULTURE

### Tarifs de la saison culturelle 2024

La commission culture propose pour la saison culturelle 2024 les tarifs suivants :

### Tarifs du spectacle du 4 mai 2024 (Concert de Lukaz Sisters) :

Solo	10 €
Duo	15 €
Enfants moins de 12 ans	5 €

Soirées 2 spectacles les 30 mars 2024 (« Chaque chose en son temps » et Déchet Circus » et 16 novembre 2024 (Jusqu'ici tout va mieux « et « Tout seul mais ça va) :

Solo	20 €
Duo	30 €
Enfants moins de 12 ans	5 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs de la saison culturelle 2024

## ENFANCE - JEUNESSE

### Projet pédagogique

La commission Ecole, Enfance, Jeunesse propose la mise à jour du projet pédagogique de la commune de Vienne-en-Val pour l'année scolaire 2023/2024.

Le projet pédagogique de la commune de Vienne-en-Val concerne tous les temps de l'enfant et du jeune pour lesquels la commune intervient à des degrés divers :

- L'accueil périscolaire du matin
- L'accueil périscolaire du soir
- L'étude
- La pause méridienne
- L'ALSH mercredi
- L'ALSH vacances

Le projet pédagogique recense :

- Le lieu de l'accueil
- Les dates et horaires d'ouverture
- L'encadrement des enfants
- Les effectifs prévisionnels
- Les objectifs pédagogiques
- L'organisation des différents temps
- La sécurité et assurance
- Les relations au sein de l'équipe
- L'évaluation de l'accueil

La coordinatrice du service Enfance-Jeunesse, en lien avec le projet éducatif de la commune de Vienne-en-Val, a actualisé pour l'année scolaire 2023/2024 le projet pédagogique.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

### Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes des Loges

Par délibération n° 2022-131 en date du 11 décembre 2022, la Communauté de communes des Loges a pris acte du rapport d'activité 2022.

Après cet exposé, le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022 de la communauté de communes des Loges et met à la disposition ce rapport au public en mairie aux horaires d'ouverture et sur son site internet [www.vienne-en-val.fr](http://www.vienne-en-val.fr)



# INFORMATIONS

## Villages d'avenir

Dans le cadre du programme France ruralités, le gouvernement a lancé un programme d'assistance en ingénierie dénommé Villages d'avenir au bénéfice des communes rurales désireuses de réaliser des projets structurants pour le territoire.

Conçu à l'image des programmes Action coeur de ville et Petites villes de demain mais dédié aux communes les plus rurales qui connaissent de véritables difficultés à mobiliser des capacités en ingénierie, le dispositif prévoit :

- un diagnostic initial rapide (2 mois maximum) pour documenter au besoin les projets prioritaires de la commune et les décliner en fiches projet,
- l'appui d'un chef de projet placé en Préfecture de département, pour aider à la mise en oeuvre des projets sélectionnés (études, conception, recherche de financements...), sur une durée de 12 à 24 mois chacune.

Vienne en Val a présenté sa candidature autour du musée et de l'aménagement de la place de l'église en lien avec le stationnement, les voies douces et la dynamisation du centre bourg (candidature groupée avec Férolles, Ouvrouer et Tigy)

Sur 47 communes ayant candidaté dans le Loiret, 16 ont été retenues dont Vienne en Val.

Camille BACHET, cheffe de projet Village d'Avenir pour le Loiret, a rejoint les services de la DDT le 1<sup>er</sup> décembre. Elle prendra contact avec les 16 communes lauréates en début d'année pour les rencontrer et évoquer leurs projets et besoins.

## Diagnostic de l'école

Le bureau d'études Equipage a rendu son diagnostic concernant l'école.

L'école ne présente aucun risque quant à la fréquentation des élèves. En revanche, elle présente de nombreux problèmes liés à la structure même des bâtiments.

Trois scénarios sont à l'étude : faire des modifications au minimum mais qui assureront une durée de vie supplémentaire de 10 ans maximum ; rénover en gardant les structures, au risque de retrouver le même problème qu'aujourd'hui dans 20/25 ans ; reconstruire l'école.

Equipage affine les scénarios et estime le budget pour chacun d'entre eux. Il revoit le conseil vers mi-février.

## Population légale

La population légale de Vienne en Val en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (après parution au JO) se répartit comme suit :

Population municipale : 1956 habitants

Population comptée à part : 47 habitants

Total : 2003 habitants

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (entrée en vigueur en 2011) est versée aux communes de plus de 2000 hab. Nous devrions donc en bénéficier.

### Gros projets en cours

- Piste cyclable Tigy/Vienne-en-Val

La Communauté de Communes des Loges est en train de faire l'analyse des offres pour le recrutement du maître d'œuvre pour la réalisation des infrastructures cyclables du plan pluriannuel d'investissement, dont la liaison Vienne-en-Val - Tigy. Le choix devrait être fait en mars et la CCL travaillera en priorité sur cette liaison.

- Ferme solaire

Le permis de construire a été déposé

### Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron :

M. LELAY informe que la commune est dispensée de payer l'adhésion.

### Panneaux photovoltaïques

M. COLMET-DAAGE informe que l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes a commencé.

Séance levée à 22 h 17

Fait à Vienne-en-Val, le 15 janvier 2024

Le Maire,



Pascal SEMONSUT